



# BULLETIN MUNICIPAL

de

## GEVIGNEY-MERCEY

### 2026

[www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous adresser le bulletin municipal annuel.

**L'année 2026 sera marquée par le renouvellement du conseil municipal.** Vous trouverez donc dans cette édition uniquement les projets achevés ou validés par l'équipe municipale en place, ainsi qu'une rétrospective de l'année 2025.

Les élections municipales se tiendront les **15 et 22 mars 2026**.

Pour suivre les actualités de la commune tout au long de l'année, vous pouvez consulter :

- ✚ l'application *Panneau Pocket*, téléchargeable gratuitement sur votre téléphone
- ✚ notre site internet [www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)
- ✚ notre page Facebook [www.facebook.com/GevigneyMercey](https://www.facebook.com/GevigneyMercey)

Nous vous souhaitons une agréable lecture,  
et vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Conseil Municipal,

Le Maire

3, rue Montgillard - 70500 GEVIGNEY - MERCEY - Tel: 03.84.68.03.90

Adresse email : [contact@gevigney-mercey.fr](mailto:contact@gevigney-mercey.fr) - Site internet : [www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)

Secrétariat ouvert le Lundi de 15h à 17h30, le Mardi et Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

# Réalisations 2025

## Enfouissement des lignes aériennes et installation d'un feu récompense - rue de Jussey :

Dans la continuité de la **mise en valeur et de la sécurisation des entrées de notre agglomération**, les réseaux aériens ont été enfouis et un **feu récompense** a été installé.



Ces travaux avaient été **anticipés**, les gaines nécessaires avaient été posées dès 2022 lors des travaux d'assainissement, ce qui a permis d'éviter de rouvrir la chaussée et de **réduire les coûts**.

Il reste à finaliser **les aménagements paysagers**, qui seront réalisés par l'Adapei pro.



Des relevés ont mis en évidence :

- une vitesse moyenne de **70 km/h**,
- plus de **3500 véhicules par jour** empruntant cette rue.

**La mise en place d'un « feu récompense »** a été réalisé pour que la vitesse soit enfin respectée.

**57 % de subvention pour enfouir nos réseaux et sécuriser ce secteur !**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeur	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Enfouissement du réseau d'électricité	33 752 €	SIED 70	20 251 €	<b>13 501 €</b>
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	6 024 €	SIED 70	1 205 €	<b>4 819 €</b>
Création d'un génie civil de télécommunication	4 249 €	Orange	933 €	<b>4 166 €<sup>(1)</sup></b>
Pose d'un feu récompense et aménagement divers	8 988 €	Préfecture Conseil Départemental	7 190 € <sup>(2)</sup>	<b>1 798 €</b>

(1) La TVA doit être ajoutée au reste à charge car la commune ne la récupère pas sur ces réseaux

(2) Subvention obtenue de 57,61% au titre des amendes de police. La subvention au titre de la DETR est toujours en attente



Maitrise d'œuvre : Aucune, réalisée en interne

Entreprises ayant réalisé les travaux : EQUANS (enfouissement des réseaux) - Pighetti TP (Trottoir) - Worldplas (Feu récompense)  
Adapei pro (aménagement des espaces verts et minéraux)

## **Création d'une chaufferie bois :**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la **transition énergétique** et de la **maîtrise des dépenses publiques**, la **municipalité** s'est engagée avec le **Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70)** dans un projet de **chaufferie bois** afin de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire communal.



La chaufferie permettra d'alimenter en chaleur **les bâtiments communaux** ainsi que **l'ADAPEI**.

Dans un premier temps, le **réseau de chaleur ne sera pas ouvert aux particuliers**, mais une extension pourrait être envisagée dans les années à venir pour les habitations situées à proximité.

Une **étude de faisabilité** menée en 2023 a confirmé la pertinence d'une chaufferie bois, notamment face à la hausse du prix des énergies fossiles et à la **stabilité du coût du bois**.

Cet investissement, d'un montant de **1 170 000 euros** hors taxes, sera **entièrement porté et financé par le SIED70**, maître d'ouvrage.



**La mise en service de la chaufferie est prévue pour le printemps 2026.**



Ce projet, fruit d'un **partenariat constructif** avec **le SIED 70**, marque une avancée concrète vers un territoire plus durable, plus autonome et plus responsable.

**La commune n'aura aucun reste à charge,  
elle deviendra un « client – usager »  
au même titre que tous les autres utilisateurs raccordés.**

## Voirie :

L'étanchéité des chemins est prioritaire pour garantir leur **durabilité et préserver la structure de la chaussée**. La voirie étant peu subventionnée, il est donc nécessaire de la **préserver pour éviter des dépenses importantes** pour la commune.



### Pour rappel :

La commune doit gérer un réseau routier conséquent sur son territoire :

- **6,6 Km** de rues
- **12,1 Km** de chemins communaux
- **16,4 Km** de chemins ruraux

Pour éviter la sortie des voitures par le chemin rural de la Grapotte et sécuriser l'accès des piétons du lotissement des Chenevières, **un chemin d'accès a été créé vers la Grande Rue**.

Cette nouvelle liaison permet ainsi de fluidifier la circulation et **d'améliorer la sécurité des riverains**.



Voie ou rue	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeur	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Divers endroits de la commune	Bouchage de trous	2 880 €	Conseil Départemental	653 €	<b>2 723 €</b>
	Réparation de trottoir	496 €			
	Curage de fossé	2 686 €			
Chemin d'accès entre la grande rue et la rue des Chenevières	Création d'un chemin en tout venant	4 834 €	/	/	<b>4 834 €</b>
Rue de la Grande Cote	Création d'un trottoir et d'un passage piéton	2 674 €	Conseil Départemental	517 €	<b>2 157€</b>
Chemin du Moulin de Vachey et du Pont Gérard	Reprofilage et Etanchéité	59 636 €	<b>Pris en charge dans le cadre des travaux de création de la rhizosphère</b>		

Entreprises ayant réalisé les travaux : STPI route (bouchage de trous) – Pighetti TP (réparation ponctuelle et trottoir Mercey) – Poissenot TP (chemin de liaison vers la grande rue)

# Assainissement

## Démolition de la station d'épuration et création d'une rhizosphère :

Après la mise en conformité des réseaux d'eaux usées, achevée à l'été 2023, la rhizosphère a été mise en service au printemps 2025. Elle vient ainsi finaliser le **renouvellement complet d'un système d'assainissement devenu vétuste.**



Cette installation fonctionne sans pompe, juste quelques électrovannes, ce qui **réduit l'entretien et la consommation électrique.**

La rhizosphère utilise un procédé naturel d'épuration en optimisant le cycle biologique de traitement **grâce au pouvoir filtrant des roseaux.**

Le chantier s'est déroulé sans utiliser la totalité des imprévus, ce qui a permis de **réduire le reste à charge.**

De plus, l'emprunt contracté pour les travaux précédents, supérieur aux besoins **en raison d'un coût final moindre**, a permis de financer cette nouvelle étape **sans recourir à un nouvel emprunt.**



**Des travaux financés sans augmentation de la taxe d'assainissement,  
grâce au soutien de nos financeurs à hauteur de 73 % !**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeur	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Etude et loi sur l'eau	9 250 €	Agence de l'eau	284 049 €	196 361 €
Création d'une rhizosphère		Préfecture (DETR)	147 818 €	
		Conseil Départemental	110 864 €	
<b>TOTAL</b>	<b>739 092 €</b>		<b>542 731 €</b>	



Maitrise d'œuvre : BC2I

Entreprises retenues pour réaliser les travaux : Faucogney TP

Nous vous rappelons que la date limite fixée pour le raccordement de vos eaux usées au réseau public était le **1er janvier 2025, délai qui est désormais dépassé**.

En l'absence de travaux réalisés, une mise en demeure vous sera adressée. À compter de celle-ci, vous disposerez de 12 mois pour vous conformer à l'obligation de raccordement. Passé ce délai, une **majoration de 100 % de la taxe d'assainissement** sera appliquée, pouvant être portée jusqu'à **400%**.

Rappels techniques :

- **Les eaux usées** (WC, machine à laver, cuisine, salle de bain, ...) devront être collectées ensemble. Tout **prétraitement existant** (fosse septique, fosse toutes eaux...) doit être **déconnecté**.
- **Les eaux pluviales** (toitures, cour, ...) devront être **infiltrées** ou **rejetées dans l'ancien réseau**, désormais réservé aux eaux pluviales.

## POUR BIEN SE RACORDER :

### Une règle : bien séparer les eaux usées des eaux pluviales.

De la qualité de vos raccordements dépendent à la fois votre confort et l'efficacité de tout le système de récupération et de traitement des eaux résiduaires.

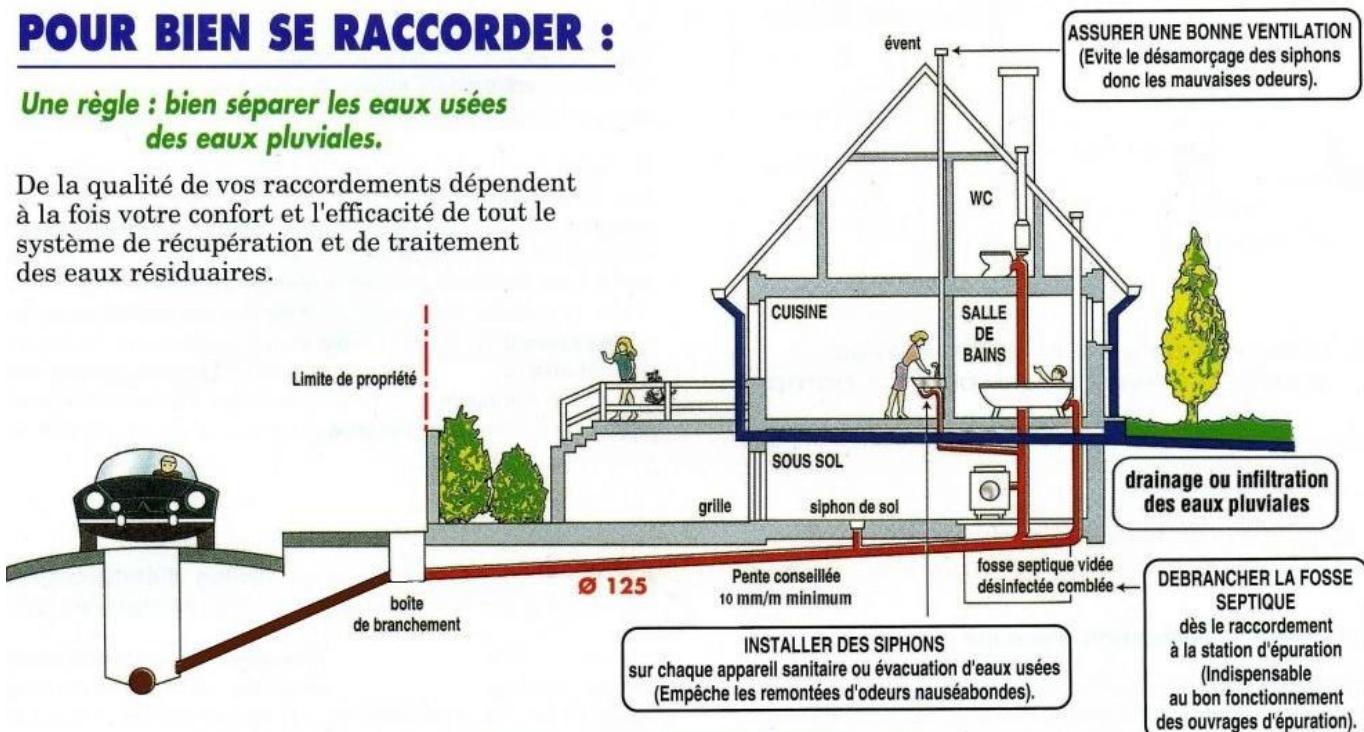


Schéma de principe à adapter au cas par cas.

**Attention** : il convient de vous raccorder directement sur le tuyau Ø160 installé en sortie du regard de branchement. **Le tabouret ne doit en aucun cas être percé**, cette pratique pouvant provoquer une fuite d'eau parasite au niveau du percement et entraîner une non-conformité de l'installation.

Une fois les travaux réalisés, vous devez **impérativement nous en informer** afin que nous puissions faire effectuer les contrôles nécessaires en vue de **l'obtention du rapport de conformité**.

Le premier contrôle, **financé par la commune**, sera réalisé par l'entreprise BC2I (09.60.37.26.75) située à COLOMBE-LES-VESOUL. Toute contre-visite éventuelle sera à la charge du propriétaire.



# Syndicat des eaux



Le syndicat des Eaux de Gevigney regroupe les communes de **Gevigney-Mercey, Aboncourt-Gesincourt et Lambrey**.

Il **exploite 2 puits** situés en bord de Saône pour alimenter l'ensemble des abonnés du syndicat. L'eau est traitée dans **une station de traitement** à Gevigney puis stockée dans **trois réservoirs**.

L'ensemble du réseau d'eau représente **26,7 kilomètres** et dessert **457 abonnés**, pour un volume annuel facturé d'environ **52 800 m<sup>3</sup>**.

De 2015 à 2024, 6,8 kilomètres de canalisation ont été renouvelés, soit 25 % du réseau, permettant de **supprimer de nombreuses fuites**.



**En dix ans, 1,47 millions d'euros investis et 61 % de subventions pour renforcer la performance de notre réseau d'eau et préserver les tarifs de l'eau potable.**

Afin d'optimiser la ressource en eau, le syndicat **télégère l'ensemble de ses châteaux d'eau** pour connaître les débits en temps réel et sectoriser les recherches de fuites éventuelles. Le syndicat dispose également de la **télérelève des compteurs**, permettant à chaque abonné de recevoir une alerte en cas de fuite et d'obtenir une facturation basée sur la **consommation réelle**.

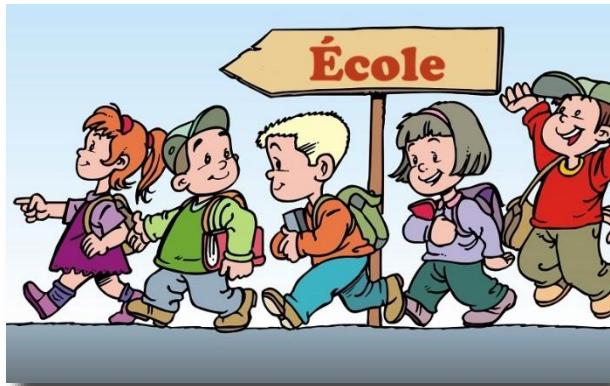
Le syndicat souhaiterait pouvoir sortir des habitations le compteur **dans un regard en limite de propriété** afin de simplifier l'accès parfois difficile.



Si vous réalisez des travaux chez vous, **après demande préalable** et présentation d'un devis validé par nos services, nous **prenons en charge le regard compteur ainsi que le renouvellement** du tuyau « si celui-ci est trop ancien » jusqu'au compteur existant, ainsi que la gaine bleue Ø90 (**hors tranchée, à votre charge**).

# Syndicat des 7 lieues

Notre commune adhère au **Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique des 7 lieues (SMRP)**. Les enfants de notre commune sont donc scolarisés à l'école **d'Aboncourt-Gesincourt**.



Le syndicat regroupe les communes suivantes :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- AUGICOURT
- CHARGEY-LES-PORT
- FOUCHECOURT
- GEVIGNEY-MERCEY
- LAMBREY
- PURGEROT

Comme de nombreuses communes rurales, notre territoire fait face depuis plusieurs années à une baisse du nombre d'élèves, ayant **entraîné la fermeture d'une classe cette année**.

Malgré ce contexte, les élus du syndicat scolaire restent mobilisés afin de garantir un enseignement de qualité et de préserver une école de proximité, essentielle à la vitalité de nos communes.

**Il est toutefois regrettable que tous les enfants des 7 villages ne soient pas scolarisés à Aboncourt-Gesincourt.**

## Quelques informations :

**Président du syndicat :** Mickaël VITEAUX, Conseiller Municipal de Gevigney-Mercey

**Vice-Présidente :** Sophie LARUE BOLIS, Maire d'Aboncourt-Gesincourt

Le SMRP c'est surtout :

- **135 enfants** de la maternelle au CM2
- **6 classes**
- 22 enfants par classe
- 3 Agents Territoriaux Spécialisés (ATSEM)
- 2 agents de service
- 1 secrétaire

Mais aussi à l'école :

- **6 professeurs** des écoles
- 3 agents au périscolaire
- 3 Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)

## Périscolaire :

Le service périscolaire est géré par la communauté de communes.

03.84.68.70.46



## Horaires d'ouverture :

Période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)  
Matin de **7h à 8h40**  
Midi de **11h40 à 13h40**  
Soir de **16h40 à 19h**  
Vacances scolaires de **7h à 18h30**

Le midi, les enfants bénéficient de **repas de qualité**, conçus et servis dans les locaux de **la Ferme Auberge La Ludore**.



# Tarifs communaux 2026

## Location des salles communales :

Les salles sont disponibles sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle des Schnans	Unité	Période	Tarif
<i>Equipements : 10 tables et 40 chaises</i>		Caution	50 €
		Forfait ménage <sup>(1)</sup>	30 €
Habitants et entreprises du village	Forfait	Journée <sup>(2)</sup>	30 €
		Week-end	50 €
Jeunes jusqu'à 20 ans inclus et associations du village	Forfait	Jour	Gratuit
Majoration chauffage (1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €
Associations ou entreprises extérieures	52 demi-journées	An	200 €

Salle de la Mairie	Unité	Période	Tarif
<i>Equipements : cuisine équipée (four, frigo, congélateur), vaisselle pour 48 personnes, 10 tables et 48 chaises</i>		Caution	150 €
		Forfait ménage <sup>(1)</sup>	40 €
Habitants et entreprises du village	Forfait	Journée <sup>(2)</sup>	60 €
		Week-end	100 €
Associations du village	Forfait	Réunion	Gratuit
		Repas	Gratuit 2 fois par an
Majoration chauffage (1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement si la salle n'est pas rendue propre.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

## Assainissement collectif :

	Unité	Période	Tarif
Part fixe	Forfait	Annuelle	90 €
Par m <sup>3</sup> d'eau utilisée	m <sup>3</sup>	Annuelle	3,00 €

## Cimetière :

	Unité	Période	Tarif
Concession	m <sup>2</sup>	30 ans	60 €
		50 ans	90 €
Sachant qu'une concession simple mesure 2 m <sup>2</sup> et un cavurne mesure 1 m <sup>2</sup>			
Columbarium	1 case de 3 ou 4 urnes	30 ans	500 €
		50 ans	750 €
La gravure reste à la charge de la famille			
Jardin du souvenir	Emplacement pour 1 plaque	30 ans	30 €
	Taxe de dispersion	50 ans	Gratuit

Les plaques restent à la charge de la famille mais le modèle sera fourni par la commune

# Tarifs communautaires 2026

## Location de la salle de convivialité à GEVIGNEY-MERCEY :

Les salles sont louées avec cuisine, tables et chaises sur réservation auprès de la communauté de communes au 03.84.77.19.90

Salle de convivialité – 320 m <sup>2</sup>				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	150 €	300 €	100 €	150 €
Week End	450 €	550 €	250 €	400 €
Vaisselle	20 € par tranche de 50 couverts			
Percolateur et Tasses	10 € / location si pas de location vaisselle			

## Location de la salle des belles fontaines à COMBEAUFONTAINE :

Salle des belles fontaines – 1100 m <sup>2</sup>				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	350 €	500 €	250 €	400 €
Week End	600 €	900 €	500 €	600 €
Podium	5 € / m <sup>2</sup> (minimum 12 m <sup>2</sup> )			
Parquet de danse	3€ / m <sup>2</sup> (90 m <sup>2</sup> ou 120 m <sup>2</sup> )			
Percolateur	10 € / location			
Sono	50 € pour locataire CCHVS – 100 € pour locataire extérieur			

## Location de la salle multi activités à CORRE :

Salle multi activité de CORRE – 220 m <sup>2</sup>				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	100 €	200 €	70 €	120 €
Week End	300 €	400 €	170 €	280 €
Vaisselle	20 € par tranche de 50 couverts			
Percolateur et Tasses	10 € / location si pas de location vaisselle			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

**Ménage** : 50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.

**Matériel manquant ou détérioré** : Suite à un état des lieux d'entrée et à un état des lieux de sortie, tout matériel manquant ou détérioré sera facturé.

**Caution** : Un chèque de caution égal à la valeur de la location sera demandé à la signature du contrat de location.

**Ordures Ménagères** : Tarifs des sacs pré payés rouges : 5.50 € pièce

# Impôts et emprunts

## Emprunts – Budget communal :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2026
1	2020	15 ans	2035	Aménagement rue du Poiset et enfouissement	0,70 %	150 000 €	10 543 €	101 738 €
2	2017	15 ans	2032	Mairie et ses abords	1,30 %	110 000 €	8 119 €	53 989 €
3	2019	12 ans	2031	Logements communaux, rue Montgillard	1,12 %	85 000 €	7 579 € <sup>(1)</sup>	36 808 €
4	2021	10 ans	2031	Achat parcelle ZD 6 et 7	0,98 %	61 000 €	598 € <sup>(2)</sup>	61 000 €
5	2011	20 ans	2030	Lotissement "les chenevières" viabilisation	3,64 %	170 000 €	11 759 €	52 882 €
6	2020	10 ans	2030	Achat parcelle ZD 40 et 49	0,82 %	50 000 €	244 € <sup>(2)</sup>	29 740 €
7	2001	28 ans	2029	Logements communaux Mercey	Révisable tous les ans	74 021 €	3 144 € <sup>(1)</sup>	11 533 €
<b>Total</b>						<b>700 021 €</b>	<b>41 986 €</b>	<b>347 690 €</b>

(1) Remboursement intégralement couvert par le prix des loyers

(2) Prêt relais pour l'achat de terrain à bâtir. Seuls les intérêts sont dus par la commune jusqu'à vente des terrains. Remboursements anticipés sans frais au fur et à mesure des ventes.

## Emprunts – Budget assainissement :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt <sup>(3)</sup>	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2026
1	2020	25 ans	2045	Mise en séparatif des réseaux	0,78 %	600 000 €	26 432 €	494 784 €

(3) L'emprunt est intégralement financé par la taxe d'assainissement, il n'impacte donc pas les investissements de la commune.

## Impôts communaux :

Taxe	Taux 2023	Taux 2024	Base d'imposition <sup>(5)</sup>	Produit correspondant
Habitation (TH)	11,12 %	11,12 %	35 763	3 977 € <sup>(4)</sup>
Foncier bâti (TF)	34,15 %	34,15 %	673 615	229 541 €
Foncier non bâti (TFNB)	15,63 %	15,63 %	116 774	18 252 €
Allocations compensatrices	-	-	-	60 985 €
Cotisation Foncière des Entreprises <sup>(6)</sup>	Produit figé à vie			64 890 €
Contribution à l'état	FNGIR + 46% du produit du Foncier suite à la réforme de la TH			- 172 597 €
	<b>Total</b>			<b>205 048 €</b>

(4) Seules les résidences secondaires sont désormais soumises à la taxe d'habitation

(5) Les valeurs locatives ont cependant augmenté de 1,70%, ces valeurs étant fixées par l'état et non par la commune.

(6) Malgré l'augmentation d'emploi, la commune perçoit de la communauté de communes un montant figé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Les recettes restent stables et les dépenses maîtrisées

# Informations communales



Nous vous informons que **les bennes à verre et le bac à biodéchets**, initialement situés rue des Épreutes, ont été **déplacés au printemps 2025** suite à la création de la chaufferie bois.

Elles se trouvent désormais à **l'entrée de la rue du Moulin Gaudrey**, à l'emplacement de l'ancien jeu de quilles.

## Remerciements

La municipalité remercie chaleureusement **Anthony BONY** pour la réalisation des décors de Noël, ainsi que les **membres de l'Association des Jeunes** pour leurs participation à la mise en peinture.

Grâce à leur investissement, **la magie de Noël s'installe dans notre village !**



## Sensibilis'haie

Dans le cadre du projet Sensibilis'Haie, **les enfants de l'école sont venus participer à la plantation d'une haie** à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration.

Accompagnés de leurs enseignants, ils ont découvert l'importance de la **biodiversité et du rôle essentiel des haies dans notre environnement**.

La commune propose 5 parcelles à bâtir :

- ✚ **2 parcelles** d'environ 1 200 m<sup>2</sup> **sur Mercey**
- ✚ **3 parcelles** d'environ 1 650 m<sup>2</sup> **sur Gevigne**

**Prix de vente : 20 € TTC / m<sup>2</sup>**

Pour réserver une parcelle ou pour plus de renseignement, contactez le secrétariat de mairie.



La cérémonie annuelle des vœux aux habitants, se déroulera à la Salle de la Mairie le :

**Mardi 13 Janvier 2026 à 18h30**

**Tous les Schnans sont conviés à ce moment de partage et de convivialité.**

# Etat Civil – 2025

## Naissances



Kayla DEMIREL

## Mariage



19 Juillet  
9 Août

Jennifer ROSE et Jessy CONFLAND  
Laura CAUSIN et Arnaud DELCROIX

## Deuils



3 Mars  
28 Mars  
22 Juin  
8 Juillet

André GUIOT  
Gilles COURTOIS  
Lucio FERNANDES  
Michel PAUL

# La vie du village

## Vide grenier du 1<sup>er</sup> mai :



La traditionnelle brocante organisée par l'Association sportive et culturelle a rassemblé cette année plus de 60 exposants et de **nombreux visiteurs, profitant d'un beau temps estival.**

**Le repas et les différentes animations ont rencontré un grand succès.**



## Repas et jeux du 14 juillet :



Le traditionnel repas du 14 juillet, organisé par le Comité des Fêtes, a **réuni plus de 108 participants.**

Le jeu de quilles a rencontré un **grand succès**, avec de nombreux lots à **dépenser dans nos commerces de proximité** distribués aux gagnants.



## Jambon à la broche :



Comme chaque année, le Comité des Fêtes a organisé le traditionnel jambon à la broche, **un rendez-vous incontournable de la rentrée.**

Ce sont 177 personnes qui se sont réunies pour partager ce moment convivial, **profitant du beau temps et de l'ambiance chaleureuse.**

## Carnaval :

### Quel spectacle !

Les super-héros, princesses, animaux, pirates et autres personnages hauts en couleurs ont envahi nos rues pour un carnaval plein de joie et d'énergie.

**Bravo à tous les enfants pour leurs magnifiques costumes**



## Concours de belote :



**74 joueurs** se sont affrontés dans une ambiance conviviale lors du concours de belote organisé par l'Amicale des Pêcheurs, suivi d'un délicieux repas préparé par le restaurant « Félicie ».

Tous les participants sont repartis avec un lot, la gagnante du concours est Sylviane ROUSSELOT.

## Club de la Joie :

Les adhérents du Club de la Joie « Générations Mouvement » ont découvert la **Croatie** lors d'un **séjour dépaysant**, dont ils garderont de bons souvenirs.

Le voyage, ponctué de visites pittoresques, s'est déroulé dans un hôtel en bord de mer offrant un cadre idéal et très apprécié.



## Noël des enfants :



Le Noël organisé par l'AJGM, en collaboration avec la commune, a offert aux enfants un moment festif et magique. Un spectacle de magie a émerveillé petits et grands, suivi de la **visite du Père Noël** et de la distribution des cadeaux.

L'événement s'est terminé autour d'un goûter convivial.

## Repas des ainés :

Le repas des aînés, offert par la commune aux personnes de 72 ans et plus, a permis de partager un agréable moment de convivialité.

Préparé par le **restaurant « Félicie »** et la **boulangerie « Bardet »**, le repas a été servi avec soin par les bénévoles de la Commission d'Action Sociale.



# Animations

## Association sportive et culturelle :

Présidente :

**Madame Marie-France SIMONIN**

49, Grande rue  
70500 GEVIGNEY-MERCEY



03.84.68.01.63



## Comité des fêtes :

Président :

**Monsieur Dominique RACLOT**

2, rue de Montureux  
70500 GEVIGNEY-MERCEY



06.33.30.51.27



## Association des Jeunes de Gevigney et Mercey :

Présidente :

**Madame Delphine MUSSOT**

3, rue de la Grapotte  
70500 GEVIGNEY-MERCEY



06.89.37.12.60



## L'Amicale des Pêcheurs :

Président :

**Monsieur Jean PILLOT**

8, rue de la Croix de Baulay  
70500 GEVIGNEY-MERCEY



03.84.68.08.78



## L'Association intercommunale de Chasse de Gevigney-Mercey et Augicourt :

Président :

**Monsieur Mickaël VITEAUX**

2, rue Hâtre Moulin  
70500 GEVIGNEY-MERCEY



06.71.06.63.74



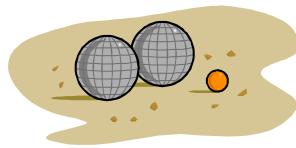
## La Boule Campagnarde :

Président du club :

**Monsieur Albert RACLOT**

3, rue de la Maladière  
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.21.40  
 06.32.81.81.19



Rendez-vous tous les mercredis et dimanches après-midi « Ouvert à tous », au boulodrome en hiver et sur les terrains au stade en été, pour venir vous entraîner.

En 2025, le club compte environ **70 licenciés**.

## Club de la Joie :

Président :

**Monsieur Pascal CALLY**

 06.47.95.94.13

Trésorière :

**Madame Patricia GUICHARD**

 06.85.69.39.18



Le Club de la Joie est affilié à Générations Mouvement, il compte actuellement **85 adhérents**.

Rendez-vous tous les mardis après-midi, de **13h45 à 17h45**, à la salle des Schnans de Gevigney, pour jouer aux cartes (belote et tarot), aux jeux de société (scrabble, triomino, rummikub ou autres) et partager un bon goûter.

Rendez-vous les vendredis après-midi, à la demande, de **13h30 à 16h30**, pour des activités manuelles (tricot, broderie, décoration ...).

Toute personne intéressée est la bienvenue, même sans participation régulière.

- ➡ Des grands goûters sont organisés une fois par trimestre.
- ➡ L'assemblée générale est prévue le **30 janvier 2026** suivie d'un repas.
- ➡ Un voyage aux Baléares est prévu du **23 au 30 Octobre 2026**

# Agenda des manifestations 2026

Date	Horaire	Manifestation	Lieux	Organisé par
Janvier - Février	14 h	Galette	Salle de la Mairie	Association sportive et culturelle
Samedi 17 Janvier	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Club de la Joie
Mercredi 18 Février	14 h 30	Carnaval des enfants	Village	Association des jeunes
Mi-Avril	12 h	Repas Grenouilles	Seveux ou Francourt	Club de la Joie
Vendredi 1 <sup>er</sup> Mai	Journée	Vide grenier	Eprettes	Association sportive et culturelle
Mai	12 h	Sortie pub au Cabaret « la Gabiotte »	Fougerolles	Club de la Joie
Mardi 14 Juillet	12 h	Repas	Parking de la mairie	Comité des Fêtes
Mardi 14 Juillet	15 h à 18 h	Jeux de village	Eglise	Commune
Dimanche 6 Septembre	12 h	Jambon à la Broche	Parking de la mairie	Comité des Fêtes
Samedi 12 Septembre	14 h	Visite historique du village	Devant église	Association des trois provinces
Samedi 31 Octobre	14 h 30	Halloween	Village	Association des jeunes
Samedi 21 Novembre	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Amicale des Pêcheurs
Jeudi 19 Novembre	19 h	Soirée Beaujolais	Salle de la mairie	Association sportive et culturelle
Mercredi 9 Décembre	14 h 30	Noël des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Samedi 12 Décembre	12 h	Repas des Anciens	Salle de convivialité	Commune

« Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles pour leur engagement et leur dévouement. Grâce à votre énergie et votre implication, notre village s'embellit, reste dynamique et continue d'offrir à chacun un cadre de vie agréable et vivant. »

# Informations pratiques

## Démarches administratives :

### Nouveaux habitants :

Pour des raisons administratives, nous avons besoin de connaître l'identité des nouveaux habitants. Nous vous invitons à vous rendre à la mairie pour remplir un formulaire.

### Recensement militaire :

Tous les jeunes, filles et garçons, doivent **obligatoirement s'inscrire au recensement militaire à l'âge de 16 ans**. Cette démarche permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté, qui offre une découverte du système de défense et des opportunités qui y sont liées.



**L'attestation de recensement est également nécessaire pour passer certains examens et le permis de conduire.**

### Urbanisme :

La commune de Gevigney-Mercey dispose d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui définit les règles d'occupation et d'usage des sols. Il organise l'évolution du territoire en tenant compte des contraintes naturelles et des orientations décidées par la commune.

Pour éviter tout problème lors de vos projets (réfection de façade, toiture, ouverture, clôture, murs...), il est indispensable de consulter le règlement du PLU et de déposer en mairie :

- ⊕ une **déclaration préalable** au moins 1 mois avant les travaux,
- ⊕ ou un **permis de construire** au moins 2 mois avant les travaux.

### Passeport et carte d'identité :

Il est conseillé de demander vos pièces d'identité bien à l'avance, surtout si vous prévoyez un voyage, un examen ou toute démarche nécessitant ces documents. Pour vous aider, voici les délais usuels :

Type	Durée de validité	Délai d'obtention approximatif	Lieu
<b>Passeport biométrique</b>	10 ans*	1 à 2 mois	Mairie de JUSSEY**
<b>Carte Nationale d'Identité</b>	15 ans	1 mois	Mairie de JUSSEY**

\* 5 ans pour les mineurs

\*\* les cartes d'identité et les passeports biométriques sont délivrées dans une commune équipée d'un dispositif pour les titres électroniques sécurisés. Il conviendra de prendre rendez-vous sur internet [www.jussey.fr](http://www.jussey.fr). Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie de JUSSEY au 03.84.68.11.49

### Carte avantage jeune :



**La commune a décidé de soutenir ses jeunes habitants.**

Depuis **septembre 2018**, la carte Avantages Jeunes est offerte aux jeunes de la commune de **10 à 17 ans inclus**. (L'âge étant apprécié au 1 septembre de l'année)

## Permanences :

- **Bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS) :**

Maison des Services

Prés jean Roches

70500 – JUSSEY



03.84.77.19.90

De **8h30 à 12h**, Du Lundi au Jeudi

De **14h à 17h**, Lundi et Jeudi uniquement



cchvs@cchvs.fr



Site internet : [www.cchvs.fr](http://www.cchvs.fr)

- **Espace France Services :**

Maison des Services

Prés jean Roches

70500 – JUSSEY



03.84.77.73.77

De **8h30 à 12h**, Du Lundi au Vendredi

De **13h30 à 17h**, Lundi et Jeudi

De **13h30 à 16h**, Vendredi



hauts-val-de-saone@france-services.gouv.fr

La Maison France Services vous permet d'être **accueilli gratuitement par un agent**, en toute confidentialité, pour obtenir des informations et être accompagné dans vos démarches administratives auprès de différents organismes et administrations publiques.

## Agence Postale Communale :



L'Agence Postale Communale est située dans les locaux de la mairie et est ouverte aux heures habituelles du secrétariat :

**Lundi : 15h à 17h30 ;**

**Mardi et Vendredi : 10h à 12h et de 14h à 16h30**

En contrepartie de la gestion de cette agence, la Poste verse une indemnité compensatrice de **1 352 € par mois** pour couvrir les frais liés à ce service.

## Déchetterie :

### Horaires d'été :

1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

Du Lundi au Samedi

**9h à 12h et de 14h à 18h**



### Horaires d'hiver :

1<sup>er</sup> novembre au 29 février

Du Mardi au Samedi

**9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

Déchetterie de JUSSEY : 03.84.68.17.44

## Des difficultés avec le numérique :



Des ateliers « **gratuits** » ouverts à tous ont lieu **les mercredis de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h** à la salle des Schnans.

Vous pouvez vous inscrire en contactant votre conseiller numérique **Julie POURCHET** au **06.02.15.08.88** ou à **julie.pourchet@haute-numérique.fr**

## Eglise :

Monsieur **Jean-François LESPRIT**  03.84.68.06.80 et Monsieur **François CARTERON** s'occupent de l'église (sonnerie des cloches, chauffage, etc...).

En cas d'absence, ils sont remplacés par Monsieur Jean Luc SIMONIN.  
Ils ont la gentillesse d'ouvrir et fermer les portes de l'Eglise.



## Points d'apports volontaires biodéchets :



Une convention a été signée avec le SICTOM Val de Saône afin d'installer des **Points d'Apports Volontaires, accessibles gratuitement à tous.**

Emplacement des points PAV :

- Mercey : rue de la Ruotte à proximité de la benne à verre,
- Gevigney : rue du Moulin Gaudrey à proximité de la benne à verre
- Gevigney : en face la mairie et devant l'ADAPEI
- Gevigney : rue des Chenevières vers le carrefour des lotissements.

Pour plus de renseignements : [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

## Téléassistance des personnes :

La commune, consciente de ses missions spécifiques envers les personnes âgées, a conclu une convention avec **Présence Verte et ELIAD**. Les futurs abonnés résidant dans la commune bénéficieront de la **gratuité des frais de dossier et d'installation**.

Le service de téléassistance permet aux abonnés **d'alerter immédiatement**, en cas de besoin, par simple pression sur un bouton, un **centre de réception des appels**. Ce centre contacte ensuite un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par le bénéficiaire, ou, si nécessaire, **les services d'urgence**.



Vous pouvez contacter Présence Verte au 03.84.75.07.93 ou ELIAD au 03.84.75.97.50

## Obligations des riverains et règles de voisinage :

Conformément à l'arrêté municipal du 6 octobre 2014, **les riverains doivent, à toute heure**, enlever la neige, la glace, ainsi que les feuilles et branches mortes sur le trottoir devant leur habitation. Si la voie ne comporte pas de trottoirs, le nettoyage doit être effectué sur une largeur de 1,50 m le long des habitations. En cas de verglas, il est également obligatoire de répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois pour assurer la sécurité des piétons.

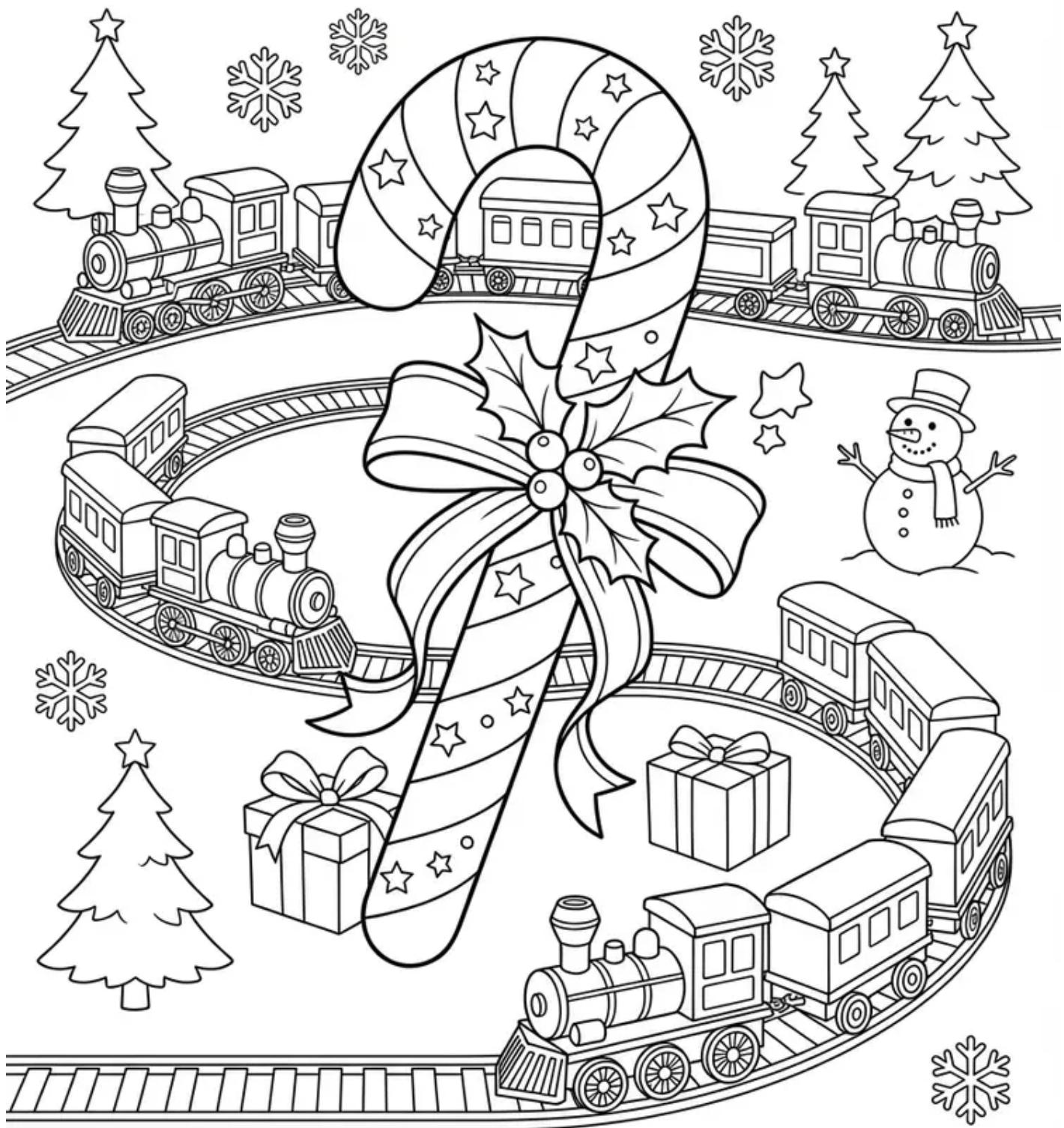
Selon l'arrêté préfectoral du 18 mai 2006, les travaux de bricolage utilisant des outils ou appareils susceptibles de gêner le voisinage par leur bruit ne peuvent être réalisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de **8h30 à 12h et de 14h à 19h30**.
- Les samedis : de **9h à 12h et de 15h à 19h**.
- Les dimanches et jours fériés : de **10h à 12h**.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2011, **le brûlage à l'air libre de tous déchets est interdit sur l'ensemble de la commune**.

## Coloriage de saison

# JOYEUX NOËL !



Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins